

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 86 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 10 Absent(s) excusé(s) : 18 Absent(s) : 5</i>
----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 1 mars 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du Lundi 7 mars 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-03-07-CC-1 :

**Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

A PROCÉDE au Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016 qui s'est tenu sur la base de l'annexe ci-jointe.

Pour extrait conforme  
Metz, le 8 mars 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



PARTIE 1. UN CONTEXTE PARTICULIER DE PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2016

A. Prévisions économiques pour l'année 2016

a. Bilan 2015 : une reprise qui reste fragile

En 2015, les économies développées ont conservé une croissance solide qui s'est homogénéisée tout au long de l'année. Ainsi, aux États-Unis, le climat conjoncturel est resté favorable grâce au cercle vertueux entre la demande intérieure, qui profite de la revalorisation des salaires, et le marché du travail redevenu créateur d'emplois.

En zone euro, le Produit Intérieur Brut s'est légèrement infléchi (+0,3 %). Dans quasiment tous les pays de la zone euro, la demande intérieure portée par la consommation des ménages est restée vive, mais l'activité a été pénalisée par des exportations en repli. En France, après une croissance de +0,7% au premier trimestre puis nulle au deuxième trimestre, l'activité a rebondi de +0,3% un peu plus fortement que prévu (+0,2%) au troisième trimestre 2015. L'économie française aura retrouvé quelques forces. En effet, selon une prévision de l'Insee datant de la mi-décembre, l'année se serait terminée sur une croissance de 1,1%. Ce chiffre, s'il se confirme, permettra de renouer avec le niveau de croissance que le pays connaissait en 2011. La croissance atteignait alors 1,7% contre 0,2% en 2014, 0,4% en 2013 et 0% en 2012.

Concernant les politiques monétaires, suite à la reprise solide de l'économie américaine, la Réserve Fédérale Américaine (Fed) a engagé sa normalisation monétaire en remontant ses taux directeurs. La Banque Centrale Européenne (BCE) quant à elle, qui anticipe une inflation faible de 0,1% en zone euro pour 2015, a décidé de rallonger la durée de son rachat de programme massif de titres incluant des dettes publiques (quantitative-easing - QE) et d'abaisser à un niveau négatif le taux de facilité de dépôt des banques.

Ainsi les politiques monétaires des banques centrales continuent de diverger, notamment sous l'effet du décalage de la reprise économique américaine et européenne. L'anticipation de ces décisions par les marchés financiers a entraîné une nouvelle dépréciation de la monnaie unique début décembre. Concernant les taux d'intérêt, ceux-ci sont restés bas fin 2015 dans la zone euro et les taux souverains français à 10 ans restent quasiment stables autour de 0,99% au 30 décembre 2015. Ainsi, les taux resteront probablement bas au premier semestre 2016 et ce malgré la normalisation de la politique de la Fed, qui sera progressive. La Loi de Finances pour 2016 repose sur une hypothèse prudente sur les taux à 10 ans qui remonteraient à 2,4% fin 2016. Toutefois, il n'est pas possible de prévoir ni de mesurer les anticipations des marchés financiers. Seule certitude, la BCE ne remontera pas ses taux tant que la zone euro n'aura pas retrouvé une inflation proche de l'objectif de 2%.

Enfin, le cours du pétrole Brent a atteint fin 2015 son plus bas niveau depuis début 2009, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.

## **Débat d'orientation budgétaire au budget 2016**

Les perspectives de croissance sont donc pour partie impulsées par le trio « taux d'intérêt, euro, pétrole » qui restent, à ce jour, favorables à la zone euro et à l'économie française.

### **b. Prévisions économiques associées à de fortes incertitudes pour 2016**

Dans ses « projections macroéconomiques » de décembre 2015, la Banque de France prévoit une croissance du PIB de 1,2% en 2015, 1,4% en 2016 et 1,6% en 2017. Les prévisions du gouvernement se situent à 1,5% en 2016 et 1,5% pour 2017 après une prévision de 1% en 2015.

Jusqu'à mi-2016, la croissance resterait solide dans la zone euro. Elle s'homogénéiserait autour de +0,4% par trimestre en 2016 grâce à la consommation des ménages qui bénéficierait de la reprise de l'emploi et du rebond des exportations européennes.

La courbe du chômage devrait commencer à s'inverser courant 2016 en France. Ainsi, l'INSEE prévoit que l'emploi total progresserait plus vite que la population active et que le taux de chômage baisserait pour atteindre le niveau de mi-2015.

Concernant l'inflation, avec la poursuite de la politique monétaire accommodante, la BCE prévoit actuellement une inflation qui remonterait jusqu'à 1,5 % en 2017 en France et qui atteindrait 1% en 2016 et 1,6 % en 2017 dans la zone euro. Dans la loi de finances 2016, le gouvernement table sur une inflation prévisionnelle de 1%.

Divers aléas sont intégrés aux données prospectives du contexte économique et financier de 2016. Les prévisions sur les économies émergentes sont plus fragiles que d'habitude, avec des conséquences sur le commerce mondial. Il convient également de prendre en compte les événements géopolitiques récents et futurs qui influenceront sur les équilibres de l'économie mondiale.

Selon la Banque Mondiale, la croissance mondiale serait désormais de 2,9% au lieu de 3,3% en juin 2015. La Banque mondiale précise que « les risques économiques, financiers, sociaux et géopolitiques sont accrus partout ». De même, la presse économique évoque d'ores et déjà le risque de nouveau krach financier pour cette année.

### **c. Focus sur le territoire lorrain**

Au niveau régional, le Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine (CESEL), à la date du 16 décembre 2015, confirme les signes perceptibles d'une croissance en région Lorraine suite à une situation favorable tant sur le marché français que sur les marchés étrangers. Cependant des secteurs connaissent des difficultés comme l'industrie où l'utilisation des capacités de production reste faible et le secteur de la construction qui continue de voir ses indicateurs se dégrader.

Par ailleurs et malgré ce regain d'activité la situation globale du marché de l'emploi lorrain reste tendu. Le secteur privé continue de perdre des emplois (-3 524 postes) alors que cet indicateur est en progression au niveau national (+52 900 postes). Nous assistons cependant à un tassement du chômage sur le territoire. Sur un an, le taux de chômage est en hausse de 0,1 point avec des contrastes entre les territoires. On note également pour la première fois depuis 2011 une stagnation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée. L'emploi transfrontalier des Français connaît une nouvelle augmentation. Cette dynamique transfrontalière profite essentiellement au bassin Thionville-Metz.



**B. Dispositions de la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2016 et de la Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2015**

**a. Sur un plan financier**

Les lois de finances rectificative pour 2015 et initiale pour 2016 ont été publiées le 30 décembre 2015 au Journal officiel.

Nous retiendrons en premier lieu la poursuite de la politique de contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics conformément au programme de stabilité 2015-2018 qui trace les grandes lignes de la stratégie des finances publiques de la France pour les années 2015-2018 auprès de l'Union européenne. Ce programme précise le cadrage économique retenu par le gouvernement et fixe les principaux objectifs de son action que sont le redressement de l'économie française et la poursuite de l'assainissement de ses comptes publics tout en satisfaisant aux critères de convergence du traité de Maastricht. Ainsi, le déficit public ne doit pas excéder 3% du produit intérieur brut (PIB) et la dette publique doit être inférieure à 60% du PIB. Le Conseil de l'Union Européenne a donné à la France jusqu'à 2017 pour revenir sous les 3% de déficit public, en lui recommandant également une réduction soutenue de son déficit structurel.

Pour 2015, la France s'est engagée sur un déficit public à 3,8 %. Au-delà de 2015, la trajectoire de déficit serait diminuée à 3,3% en 2016 et passerait à 2,7% en 2017 sur la base d'une croissance à 1,5%. Toutefois, le contexte économique et financier actuel appelle à la prudence.

Ainsi, pour satisfaire à ces objectifs, la loi de finances pour 2016 poursuit la baisse des dotations de l'État aux collectivités à hauteur de 3,67 milliards d'euros par rapport à la loi de finances 2015. L'enveloppe 2016 de 33,1 milliards d'euros baisse de 9,6% par rapport à 2015. Elle s'ajoute aux 5,2 milliards supprimés en 2014 et 2015. En 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) subira sa quatrième réduction consécutive. Ainsi, en 2016 la contribution au redressement des finances publiques de 2016 des EPCI à fiscalité propre est de 621 millions d'euros. Pour Metz Métropole, la contribution au redressement des finances publiques s'est traduite par une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 1,2 M€ en 2014 et de 3,3 M€ en 2015.

Avec des capacités d'autofinancement très réduites, une majorité de collectivités, dont Metz Métropole, ont engagé des plans d'économies sur les dépenses de fonctionnement et sont contraintes de limiter leurs dépenses d'équipement. S'il est de tradition d'observer une décélération de l'investissement en début de mandature, la réduction de 19% constatée sur la période 2014-2015 « fait date », affirme La Banque Postale dans une récente étude publiée avec l'Association des Maires de France. En octobre 2015, la Cour des comptes avait, à son tour, constaté une réduction durable des investissements des collectivités.

Par ailleurs, la Loi de Finances pour 2016 pose les principes de la refonte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et intercommunalités. La DGF, avant contribution à l'effort de redressement des comptes publics, sera composée :

- d'une dotation de péréquation fondée sur le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale pour les communautés dont le potentiel fiscal est inférieur à 1,5 fois la moyenne de leur catégorie,
- d'une dotation d'intégration sur la base du coefficient d'intégration fiscale,
- d'une dotation de centralité. Cette dernière, destinée à prendre en compte les charges de centralité, sera calculée sur la base d'un montant compris entre 15 et 45 euros par habitant. Elle sera ensuite redistribuée entre l'EPCI et les communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'année précédente plafonné à 0,4. Enfin, la quote-part communale sera répartie entre les différentes communes selon leur poids démographique porté à la puissance 5.

Les services de l'État réaliseront des simulations sur la base des futures cartes intercommunales.

Enfin, la Loi de Finances pour 2016 instaure plusieurs mesures destinées à favoriser l'investissement public local avec notamment la création d'un fonds d'investissement d'un milliard d'euros. Une première partie de l'enveloppe (800 millions d'euros) concerne les grandes priorités d'investissement pour l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'accord de Paris sur le climat (500 millions d'euros) ainsi que les projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres pour les communes de moins de 50 000 habitants, ou de l'EPCI dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée (300 millions d'euros). Une seconde partie (200 millions d'euros) vient alimenter les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour soutenir les projets portés par les petites communes. D'autres mesures complètent ce fonds, comme le renforcement en 2015 et en 2016 du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), le déploiement des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et une politique de financements de la Caisse des Dépôts et de Consignation en faveur des collectivités.

#### **b. Sur le plan fiscal**

La Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2015 prévoit certains ajustements fiscaux.

Comme annoncé par le Gouvernement au printemps 2015, la mise en œuvre effective de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée à 2017 afin de tenir compte notamment des transferts importants constatés entre certains secteurs d'activités. Il est ainsi prévu d'instaurer un lissage des écarts de cotisations sur une durée de dix ans au lieu de cinq, permettant ainsi de réduire de moitié les variations à la hausse ou à la baisse sur cette période.

La participation des collectivités locales au plafonnement à la valeur ajoutée de la Contribution Economique Territoriale (CET) -encore appelée Ticket Modérateur- a été redéfinie par le législateur du fait de sa complexité.

Tout établissement professionnel soumis à la CET bénéficie d'un dégrèvement dès lors que sa cotisation annuelle dépasse 3% de la valeur ajoutée dégagée au cours de l'exercice. Cette restitution d'impôt, accordée par l'Etat, sera désormais mise à la charge des collectivités pour la part résultant d'une

décision locale (hausse des taux de CFE). Cette modification législative entraînerait un manque à gagner de 118M€ pour les collectivités. Dans la perspective d'une augmentation des taux de CFE, Metz Métropole pourrait être directement impactée par cette disposition, sans qu'il soit possible aujourd'hui d'en mesurer l'incidence financière.

Enfin s'agissant du financement du service public d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers, la Loi de Finances Rectificative tire les conséquences de l'arrêt « Auchan » de mars 2014 en étendant l'utilisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) aux dépenses des déchets et assimilés produits par les non ménages, en plus des dépenses déchets des ménages déjà concernés. Par ailleurs, la TEOM couvrant désormais les déchets ménages et assimilés, la loi supprime l'obligation d'instauration de la redevance spéciale en la rendant facultative. Les autres conditions de mise en œuvre de la redevance spéciale ne sont pas modifiées et ne devraient pas impacter Metz Métropole.

La principale disposition fiscale de la Loi de Finances pour 2016 résulte de la loi Macron et concerne le relèvement du seuil d'assujettissement au Versement Transport de 9 à 11 salariés. Cette mesure, qui vise à harmoniser les différents seuils fiscaux et sociaux des petites entreprises, conduit mécaniquement à un manque à gagner pour les collectivités concernées intégralement compensé par l'Etat. Cette compensation, prévue à chaque fin de trimestre, entraîne un décalage de la recette du 4ème trimestre sur l'exercice suivant. Ce report de recettes est estimé à 300 000 euros pour Metz Métropole en 2016. Par ailleurs, il est à noter que l'Etat, qui s'est engagé à compenser intégralement ces pertes, a prévu 79M€ pour financer cette mesure en 2016, alors que les collectivités locales, par l'intermédiaire de leurs associations d'élus, ont estimé ce même impact à près de 500M€.

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est élargi aux dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie engagées à compter de 2016.

L'exonération, sous condition de revenus, de taxe foncière et de taxe d'habitation pour les personnes âgées, veuves ou en situation de handicap ayant perdu une demi-part supplémentaire à l'impôt sur le revenu est maintenue intégralement en 2016, puis elle sera supprimée progressivement en 2017 et 2018, par la mise en place notamment d'abattements dégressifs. Cette exonération, supprimée dans un premier temps début 2015, a été rétablie in extremis par le Gouvernement fin 2015, au regard notamment des impacts importants constatés sur les foyers concernés. Les collectivités locales ont donc perçu sur l'année 2015 un produit fiscal supérieur à leurs estimations (+800K€ pour Metz Métropole), l'Etat prenant directement à sa charge le rétablissement de l'exonération. Pour 2016, un mécanisme de compensation est mis en place, comme pour les autres dispositifs d'exonérations établies de droit. Le produit fiscal des collectivités sera donc minoré en 2016, et la compensation, dont les montants sont figés dans l'enveloppe normée, interviendra sur 2017.

Le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est fixé à un milliard d'euros en 2016. A partir de 2017, ce fonds atteindra 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre. Enfin, la Loi de Finances pour 2016 étend l'exonération de prélèvement au titre du FPIC aux communes percevant la fraction "cible" de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ainsi qu'aux 2 500 premières communes bénéficiant de la



fraction "cible" de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Au regard des fusions déjà engagées, l'impact pour Metz Métropole est difficilement quantifiable à ce jour.

Comme chaque année, la Loi de Finances propose la revalorisation des bases d'imposition foncières (TH, TF et CFE). Cette revalorisation forfaitaire s'élève à 1% pour l'année 2016, contre 0,9% en 2015.

Notons que la cotisation des collectivités au CNFPT passe de 1% à 0,9 % de la masse salariale.

## 2- PROJETS ET PERSPECTIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

### A- IMPACTS ET PERSPECTIVES SUITE A L'ADOPTION DE LA LOI NOTRe

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale et confie de nouvelles compétences à la Région qui devient le chef de file exclusif en matière de développement économique sur son territoire. Il s'agit du troisième volet de la réforme territoriale, après la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (Loi MAPTAM) et la loi relative à la délimitation des régions. Notons que la loi NOTRe supprime la clause de compétence générale pour les départements et les régions.

#### a. Principales dispositions du texte intéressant la Communauté d'Agglomération

Les intercommunalités sont renforcées par l'évolution de la carte des intercommunalités (EPCI à fiscalité propre et syndicats) en adoptant un nouveau seuil démographique, assorti de nombreuses dérogations. Ainsi, les parlementaires ont finalement décidé de porter à 15 000 habitants – contre 5 000 aujourd'hui – le seuil démographique minimum de tout EPCI à fiscalité propre, dans le but de faire correspondre davantage la carte des intercommunalités à celle des bassins de vie. La Loi prévoit une nouvelle procédure de révision des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI). Les SDCI devront être arrêtés avant le 31 mars 2016 pour que le Préfet définisse par arrêté tout projet de modification d'EPCI à fiscalité propre avant le 15 juin 2016, sachant que l'ensemble des procédures devront être terminées au 31 décembre 2016. A noter que la Loi prévoit que les SDCI seront révisés tous les six ans et qu'il est désormais possible de faire coïncider les périmètres d'un EPCI à fiscalité propre et d'un SCOT.

La loi NOTRe offre également aux communautés d'agglomération (CA) ex-capitales régionales d'aller vers plus d'intégration en leur permettant de passer en communautés urbaines, leur permettant ainsi de déroger au seuil de 250 000 habitants. Pour ce faire, la communauté d'agglomération devra au préalable exercer l'ensemble des compétences obligatoires d'une communauté urbaine puis décider de se transformer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En outre, la Loi instaure des compétences nouvelles transférées aux EPCI à fiscalité propre en renforçant les compétences obligatoires des communautés d'agglomération. Elles sont notamment désormais responsables de l'ensemble des actions de développement économique et des zones d'activité suite à la suppression de l'intérêt communautaire. De même, leur sont confiés le développement

touristique et l'accueil des gens du voyage. Les CA doivent se mettre en conformité avec ces dispositions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. En revanche, les compétences eau et assainissement ne leur seront transférées qu'en 2020. Le transfert au bloc communal de la compétence GEMAPI « GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » initialement prévu en 2016 est reporté à 2018.

Il est à noter, par ailleurs, que le législateur permet l'expérimentation de la certification des comptes publics. Le dispositif expérimental est mis en place par la Cour des Comptes, afin d'assurer « la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes » des collectivités et de leurs groupements. Il s'agit d'un préalable à la certification des comptes du secteur public local. L'expérimentation est ouverte à compter de 2018 pour une période de cinq ans sur candidatures de collectivités locales.

#### b- Conséquences des volets de réformes territoriales pour Metz Métropole

La loi NOTRe offre l'opportunité à Metz Métropole d'une évolution statutaire en Communauté Urbaine à périmètre constant. Cette évolution constitue dans un premier temps un approfondissement des coopérations en interne qui est susceptible d'asseoir à terme un élargissement territorial conforme au bassin de vie.

Affirmant les indispensables mouvements vers une plus grande intégration communautaire, cette perspective de transformation en Communauté Urbaine constitue un enjeu majeur pour le positionnement de l'agglomération messine au sein de la nouvelle grande région (ACAL).

Face à une compétition accrue entre territoires et aux multiples intentions de renforcement corrélatives des grandes agglomérations, l'année 2016 verra naturellement s'engager les réflexions sur une transformation de Metz Métropole en Communauté Urbaine qui se caractérisera principalement, outre comme un marqueur de rayonnement institutionnel, par un transfert important de compétences.

Dans ce cadre, l'élargissement des compétences des CA imposé par la loi NOTRe rapproche singulièrement celles-ci des CU.

#### B- LA MUTUALISATION

La mutualisation des services s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale sur la répartition des besoins en fonction des partages de compétences entre intercommunalités et communes par le législateur. La Loi prévoit que les intercommunalités dotées d'une fiscalité propre adopte, avant fin 2015, un rapport relatif aux mutualisations de services.

Ainsi, le schéma de mutualisation de Metz Métropole, soumis à la décision du Conseil de Communauté à l'occasion de la présente séance, a pour objet de tendre vers plus d'intégration et de fixer le cadre et les objectifs de la démarche pour la durée du mandat.

Le Schéma de la Communauté d'Agglomération envisage plusieurs types de mutualisations et des délais de mise en œuvre, selon les thématiques et les communes concernées. En premier lieu, il prévoit une « mutualisation structurelle » des services entre la Ville de Metz et l'Agglomération qui pourrait s'opérer en deux temps. 2017 : mutualisation d'un certain nombre de services supports et opérationnels et, d'ici 2019-2020, mutualisation d'autres activités dont les spécificités demandent



une approche plus approfondie notamment dans les domaines techniques. Les communes suburbaines de « grande taille » pourront, si elles le souhaitent, participer à certains services communs en y apportant du personnel le cas échéant. De même, les autres communes pourront accéder, en fonction de leurs besoins, à une plateforme de services dont les modalités restent à définir, en mettant à leur disposition diverses ressources (notamment des expertises). A terme, d'autres formes de mutualisation, plus structurelles, pourraient être envisagées à la demande, notamment pour assurer la continuité des services dans chacune de ces communes.

### **C- L'ENRICHISSEMENT DU PLAN CLIMAT ENERGIE**

Dans le cadre du Plan climat - énergie de Metz Métropole adopté fin 2012 qui s'est enrichi par un volet qualité de l'air en décembre 2015, la démarche Cit'ergie® propose à la fois une labellisation européenne et une méthode d'amélioration continue des actions menées depuis quelques années.

Consciente du rôle moteur des collectivités territoriales, qui constituent des acteurs majeurs pour la lutte contre le changement climatique, Metz Métropole met en œuvre des solutions concrètes pour agir sur ses propres consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur celles de son territoire. Au terme d'un travail de fond (état des lieux, plan d'actions, suivi de la mise en œuvre), ses efforts devraient être récompensés par l'obtention du label CIT'ERGIE.

La Communauté d'Agglomération s'est par exemple engagée en faveur de la sobriété énergétique, que ce soit en interne (actions et sensibilisations d'un réseau interne M<sup>2</sup>D<sup>2</sup>), avec ses communes membres (échanges de bonnes pratiques via le club ClimatCités), les habitants (Apéros Energie, visant à enseigner des éco-gestes à la maison) ou avec les commerçants et artisans du territoire (Eco-Défis, dont la 1ère édition a eu lieu en 2015).

Ainsi, par délibération du 15 juin 2015, Metz Métropole s'est engagée pour 4 ans dans la démarche d'évaluation et de labellisation "Cit'ergie". Celle-ci répond à une volonté d'amélioration continue de l'action énergie - climat et réinterroge les compétences et politiques publiques de l'agglomération.

## **PARTIE 2. SITUATION FINANCIERE DE METZ METROPOLE**

Au regard du volume du budget annexe « transports publics », la situation financière présentée ci-dessous porte sur les données du budget principal et du budget Annexe « Transports publics » consolidés de Metz Métropole pour la période 2011-2014.

### **A- ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION**

#### **1- Evolution de l'épargne**

Selon une étude de la Banque postale publiée en novembre 2015, les collectivités locales verraient leur épargne brute, avant le remboursement en capital de la dette, enregistrer une baisse pour la quatrième année consécutive et ce, pour tous les niveaux de collectivités. Estimée à - 4,9%, cette évolution de l'épargne brute résulterait d'une évolution moins rapide des recettes de fonctionne-

## Débat d'orientation budgétaire au budget 2016

ment (+0,6%) que des dépenses de fonctionnement (+1,8%). Ainsi, son niveau serait proche de celui constaté en 2009. L'épargne nette qui correspond aux moyens financiers affectés aux investissements diminuerait de 10,9% en 2015.

CHAÎNE DE L'ÉPARGNE												
K€	Budget Principal						Budget Principal et Budget Annexe Transport public					
	2011	2012	2013	2014	Evol* 2014- 2013	Evol* an moyenne	2011	2012	2013	2014	Evol* 2014-2013	Evol* an moyenne
Produits de fonctionnement courant	147 031	154 776	158 107	160 070	1,24%	2,15%	182 839	204 459	204 144	209 660	2,70%	3,48%
- Charges de fonctionnement courant	131 841	137 791	141 356	143 011	1,17%	2,05%	158 672	180 193	188 776	186 088	-1,42%	4,06%
<b>= EXCÉDENT BRUT COURANT</b>	<b>15 190</b>	<b>16 985</b>	<b>16 751</b>	<b>17 059</b>	<b>1,84%</b>	<b>2,94%</b>	<b>24 167</b>	<b>24 266</b>	<b>15 368</b>	<b>23 572</b>	<b>53,38%</b>	<b>-0,62%</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-566</b>	<b>1 080</b>	<b>-67</b>	<b>-6 642</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>85,08%</b>	<b>341</b>	<b>4 050</b>	<b>-1 316</b>	<b>-1 236</b>	<b>-6,11%</b>	<b>&gt;100%</b>
= Produits exceptionnels larges***	136	1 106	548	182	-66,78%	7,56%	1 043	4 316	1 941	901	>100%	-3,59%
- Charges exceptionnelles larges***	702	26	615	6 824	>100%	76,57%	702	266	3 257	2 137	>100%	32,09%
<b>= ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>14 624</b>	<b>18 065</b>	<b>16 684</b>	<b>10 417</b>	<b>-37,56%</b>	<b>-8,13%</b>	<b>24 508</b>	<b>28 316</b>	<b>14 052</b>	<b>22 336</b>	<b>58,95%</b>	<b>-2,29%</b>
- Intérêts	88	1 060	1 022	888	-13,11%	78,23%	92	1 286	2 645	4 140	56,52%	>100%
<b>= ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>14 536</b>	<b>17 005</b>	<b>15 662</b>	<b>9 529</b>	<b>-39,16%</b>	<b>-10,02%</b>	<b>24 416</b>	<b>27 030</b>	<b>11 407</b>	<b>18 196</b>	<b>59,52%</b>	<b>-7,09%</b>
- Capital	1 210	2 660	758	2 528	>100%	20,23%	1 210	2 760	858	3 800	>100%	33,12%
<b>= ÉPARGNE NETTE</b>	<b>13 326</b>	<b>14 345</b>	<b>14 904</b>	<b>7 001</b>	<b>-53,02%</b>	<b>-14,86%</b>	<b>23 206</b>	<b>24 270</b>	<b>10 549</b>	<b>14 396</b>	<b>36,47%</b>	<b>-11,25%</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

\*\* A partir de 2011, la présentation est établie sur la base d'une consolidation du budget principal et du budget annexe transport afin de permettre une comparaison chronologique à périmètre budgétaire constant.

\*\*\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

### a. Le budget principal et le budget annexe transport consolidés

L'excédent brut courant, qui constitue le solde des produits et charges courants de la collectivité, diminue de 0,62% en moyenne sur la période. Cet agrégat se rapproche de son niveau de 2011. L'épargne de gestion, qui intègre la charge nette des éléments exceptionnels, baisse de 2,29% en moyenne de 2011 à 2014. Il est constaté que l'épargne de gestion n'est que faiblement impactée par ces éléments exceptionnels. L'épargne brute diminue de 7,09% et l'épargne nette se dégrade de 11,25% en moyenne par an sur la période 2011-2014. Il apparaît nettement que 2013 reste une année particulière avec la finalisation du projet Mettis. Ainsi, par rapport à 2013, l'épargne brute gagne en 2014 59,52% et l'épargne nette 36,47%.

### b. Le budget principal

Pour Metz Métropole, l'excédent brut courant (EBC) progresse en moyenne annuellement de 2,94% sur la période et de 1,84% de 2013 à 2014.

L'épargne de gestion au budget principal s'est dégradée de près de 38% en 2014 par rapport à 2013. Ceci s'explique par la subvention d'équilibre versée au budget annexe « transports publics » de 6 303 K€. En moyenne de 2011 à 2014, cet agrégat diminue d'un peu plus de 8% par an.

L'épargne nette baisse de 53% en 2014 depuis le précédent exercice. Ceci s'explique par le niveau de l'épargne de gestion de 2014 évoqué précédemment. En réintégrant la subvention d'équilibre versée au budget annexe « transports publics » de 6 303K€, l'épargne nette serait égale à 13 304 K€ en 2014. D'un montant de 13 354 K€ en 2015, la subvention d'équilibre a vocation à diminuer au cours des futurs exercices.

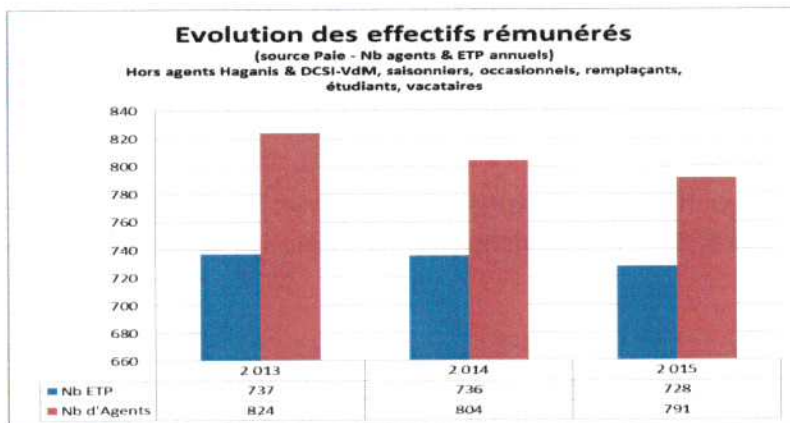


## 2- Structure et évolution de la masse salariale et des effectifs

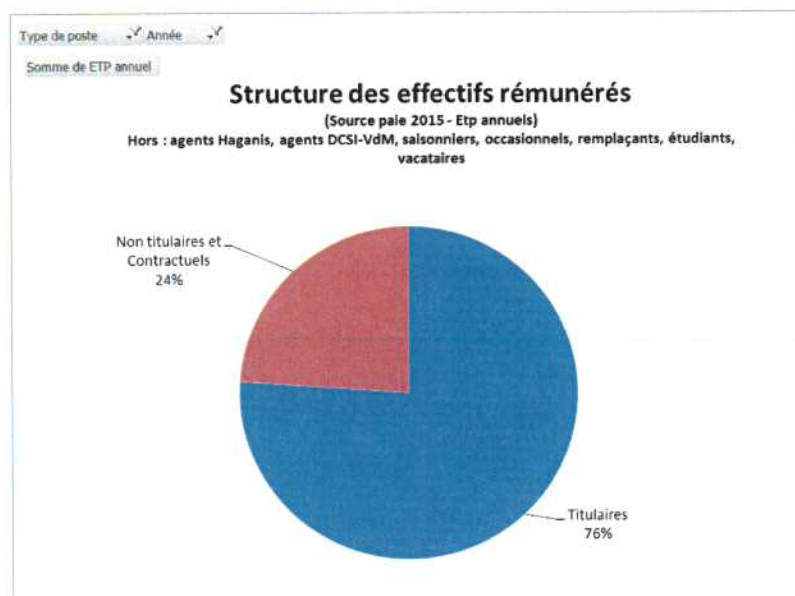
Conformément aux dispositions de la loi Notre, le présent document présente l'évolution et la structure des dépenses et des effectifs de personnel.

### a. Evolution et structure des effectifs de 2013 à 2015

De 2013 à 2015, les effectifs ont diminué de 4%, passant de 824 à 791 agents. En équivalent temps plein (ETP), cette baisse représente 1,22% sur la même période.



76% des agents sont titulaires de la fonction publique territoriale et 24% sont non-titulaires ou contractuels.



### b. Evolution et structure de la masse salariale

## Débat d'orientation budgétaire au budget 2016

Le champ des dépenses de personnel présenté exclut le personnel mis à disposition de la régie Haganis. L'évolution de la masse salariale ralentit depuis 2013 et celle-ci a même diminué de -1,10% en 2015 suite au plan d'économie et à diverses mesures liées notamment au non-remplacement de départ d'agents. Rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de personnel représentent en moyenne 23%.

	2011	2012	Variation 2012-2011	2013	Variation 2013-2012	2014	Variation 2014-2013	2015**	Variation 2015-2014
(A) 012 masse salariale directe*	27 758	32 701	17,81%	34 566	5,70%	35 297	2,11%	34 909	-1,10%
(B) DRF	132 630	138 876	4,71%	142 993	2,96%	150 723	5,41%	144 304	-4,26%
(A) / (B)	20,93%	23,55%	12,51%	24,17%	2,66%	23,42%	-3,12%	24,19%	3,30%
Finances des CL 2015 Ratio des CA	18,20%	19,10%	4,95%	19,70%	3,14%				

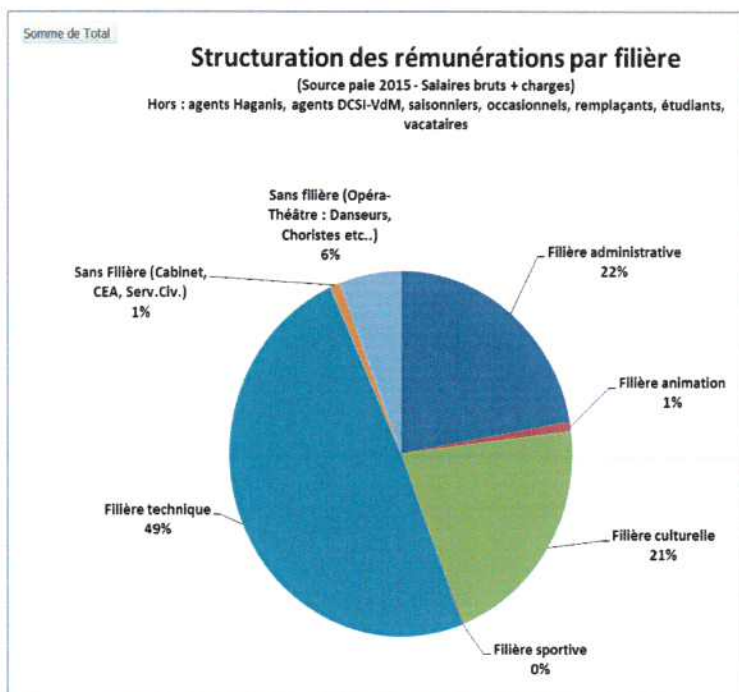
\* Dont avantages acquis anciens personnels districaux et mise à disposition (sauf MAD de la régie Haganis)

\*\* Données prévisionnelles

Ce ratio, dit de rigidité, est issu du rapport entre les dépenses de personnel et les dépenses réelles de fonctionnement. Il mesure la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Par filière, la majeure partie des dépenses de personnels concerne en premier lieu la filière technique pour 49%, la filière administrative pour 22% puis la filière culturelle pour 21% ; soit 92% du panel.

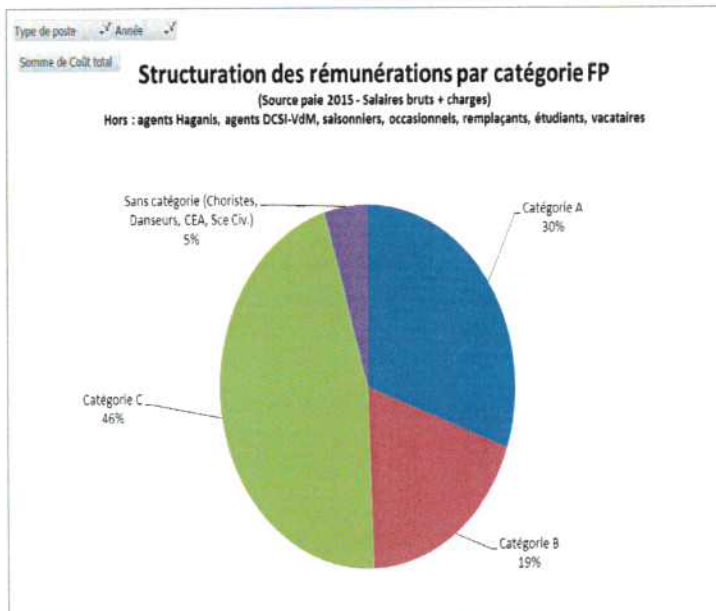
Cette répartition est directement liée à la nature des compétences exercées en régie directe par la collectivité et en l'occurrence la collecte des déchets ménagers et la gestion des équipements culturels.





## Débat d'orientation budgétaire au budget 2016

Par catégorie de fonctionnaire, 46% des agents sont en catégorie C, 30% en catégorie A, 19% en catégorie B ; soit 95% du panel.



### B- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

#### 1- Analyse des sources de financement

Le tableau ci-après présente la structure des sources de financement de la section d'investissement hors et avec consolidation du budget annexe « Transports publics ».

Metz Métropole finance son cycle d'investissement principalement par ses ressources propres constituées notamment du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), par l'épargne nette dégagée au cours de l'exercice et par les subventions attribuées par les partenaires. Le solde est financé par l'emprunt.

En 2014, les sources de financement proviennent à 40% des ressources propres d'investissement contre 15% en 2013 puis par l'épargne nette à hauteur de 22% contre 7% en 2013, les subventions versées par les partenaires à hauteur de 20% contre 30% en 2013, et enfin l'emprunt à hauteur de 17% contre 49% l'exercice précédent. Ceci est principalement imputable à la fin du cycle d'investissement du projet Mettis porté par le budget annexe « Transports publics ». Cela explique également la baisse des dépenses d'investissement de 58% par rapport à 2013. Parallèlement, il convient de noter que Metz Métropole est en recherche de diversification de ses sources de financement notamment grâce à la recherche de mécénat.

## Débat d'orientation budgétaire au budget 2016

K€	BP				Evol* an. Moy.	BP+BA T						Evol* 2014-2013	Evol* an. Moy.
	2011	2012	2013	2014		2011	2012	2013	Structure %	2014	Structure %		
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>21 723</b>	<b>37 244</b>	<b>43 799</b>	<b>48 694</b>	<b>22%</b>	<b>49 132</b>	<b>155 718</b>	<b>148 424</b>	<b>100%</b>	<b>62 922</b>	<b>100%</b>	-58%	6%
Dép. d'inv. hs dette	21 723	37 244	43 799	48 694	-5%	49 132	139 986	148 424	100%	62 922	100%	-58%	6%
Dépenses d'équipement	16 153	36 118	43 601	22 731	-2%	42 362	136 651	147 739	100%	36 959	59%	-75%	-3%
Opérat* pour cpte de tiers (dép)	-	22	26	-	-	-	2 231	245	0%	-	-	> -100%	> 100%
Dépenses financières d'inv.***	5 570	1 104	172	25 963	-53%	6 770	1 104	440	0%	25 963	41%	> 100%	40%
Remboursements anticipés	-	-	-	-	-	-	15 732	-	0%	-	0%	-	> 100%
<b>Financement des investissements</b>	<b>25 929</b>	<b>34 876</b>	<b>41 949</b>	<b>45 793</b>	<b>-7%</b>	<b>42 934</b>	<b>157 460</b>	<b>162 002</b>	<b>100%</b>	<b>65 194</b>	<b>100%</b>	-60%	11%
Épargne nette	13 326	14 345	14 904	7 001	-5%	23 205	24 269	10 549	7%	14 396	22%	36%	-11%
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 705	10 070	6 806	24 350	-14%	1 816	10 408	24 305	15%	26 382	40%	9%	95%
FCTVA	-	3 090	4 072	2 695	-13%	-	3 090	4 072	3%	2 695	4%	-34%	> 100%
Produits des cessions	689	-	-	-	-100%	689	-	3 500	2%	4	0%	-100%	-72%
Diverses RPI *	1 016	6 980	2 734	21 655	-7%	1 127	7 318	16 733	10%	23 683	36%	42%	114%
Opérat* pour cpte de tiers (rec)	-	-	48	-	-	-	-	48	0%	-	0%	-100%	> 100%
Fonds affectés (amendes...)	-	-	-	-	-100%	-	-	-	0%	-	0%	-	> 100%
Subventions	6 038	5 561	4 492	4 442	-11%	13 053	28 283	48 401	30%	13 144	20%	-73%	0%
Emprunt **	4 860	4 900	15 700	10 000	-5%	4 860	94 500	78 700	49%	11 272	17%	-86%	23%

\* Dont régularisation avenue de la Seille en dépenses/recettes en 2012 et 2014 annulation de mandats émis en 2013 au profit de l'opération Avenue de la Seille pour 21 618K€

\*\* encasement début 2014 du prêt de financement des investissements 2013, retraitement de l'emprunt relais de 10M€ en 2014

\*\*\*En 2014, les dépenses financières concernent l'avenue de la Seille de la Zac Amphithéâtre.

## 2- Analyse de la structure de la dette

### a. Analyse de l'encours consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le périmètre de l'encours consolidé comprend le stock de dette au budget annexe « Transports publics », au budget principal et au budget annexe « Archéologie ». Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'encours consolidé diminue de 7 319K€ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il s'élève à 194 809 K€ et est reparti à hauteur de 63% sur le budget annexe « Transports publics », 35% sur le budget principal, et 2% sur le budget annexe « Archéologie ». La totalité de l'encours est classé A1 à la classification « Gissler ». Ce classement traduit une absence de risques structurés sur les prochains exercices et participe à la notation externe de la collectivité élaborée par les banques.

La performance de la dette s'améliore grâce aux opportunités des marchés saisis par Metz Métropole. Ainsi, le taux actuariel résiduel baisse de -0,41 point de base et la durée résiduelle diminue de 13 mois. Par contre, la marge moyenne progresse de 1,02% à 1,09%.

	01/01/2009	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	Var. 15/16
Encours	13 292 K€	117 020 K€	189 747 K€	207 039 K€	202 128 K€	194 809 K€	- 7 319 K€
Taux actuariel résiduel	2,77%	3,27%	2,85%	2,76%	2,79%	2,39%	-0,41 pt de base
Marge moyenne	0,84%	0,83%	0,58%	0,98%	1,02%	1,09%	0,08 pt de base
Vie moyenne résiduelle	9 ans et 8 mois	10 ans et 4 mois	14 ans et 4 mois	13 ans et 1 mois	12 ans et 2 mois	11 ans et 8 mois	- 6 mois
Taux équivalent marché (SWAP sur VMR)	3,81%	2,41%	1,96%	2,41%	1,00%	1,18%	-0,18 pt de base
Ecart CA-Marché	-0,11%	0,86%	0,89%	0,35%	1,79%	1,21%	-0,59 pt de base
Durée résiduelle	17 ans et 10 mois	19 ans et 6 mois	26 ans et 6 mois	25 ans et 2 mois	24 ans	22 ans et 11 mois	1 an et 1 mois

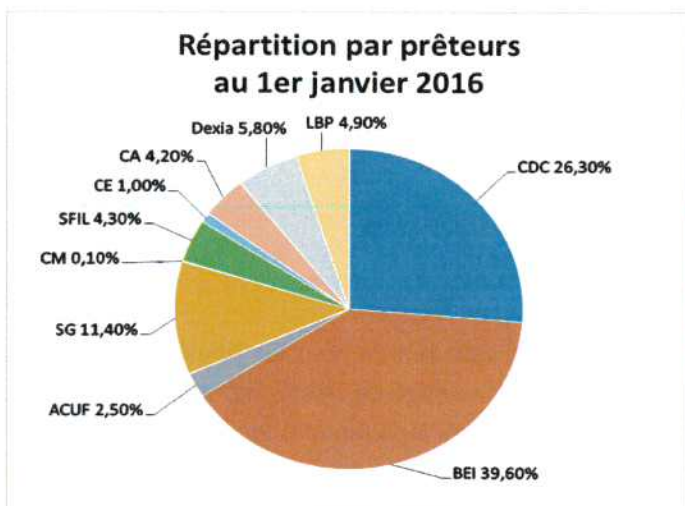
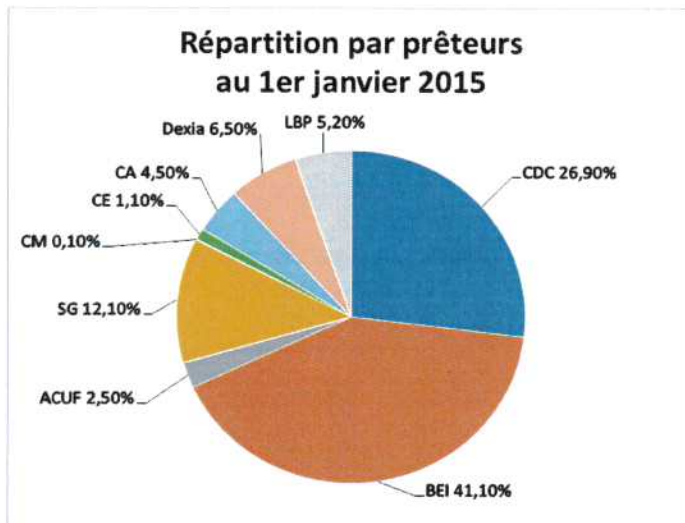
Le ratio de désendettement sur la dette consolidée qui mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire est de 14 ans et 10 mois au 31 décembre 2014.



en K€	2011	2012	2013	2014
Stock de dette consolidée	53 620	129 334	186 539	193 628
Epargne brute consolidée	23 187	23 545	16 081	12 996
Ratio de désendettement	2,31	5,49	11,60	14,90
	2 ans et 3 mois	5 ans et 5 mois	11 ans et 7 mois	14 ans et 10 mois

**b. Analyse de la structure de la dette par prêteur**

La dette est mobilisée auprès de 10 partenaires bancaires, ce qui démontre l'attractivité de la collectivité dans ses appels d'offre. Toutefois, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la BEI et la CDC demeurent les principaux partenaires de Metz Métropole en détenant 65,90% de son portefeuille. Ces banques détiennent les emprunts les plus longs. La Société de Financement Local (SFIL) fait son entrée dans l'encours suite à la reprise d'un contrat de La Banque Postale.

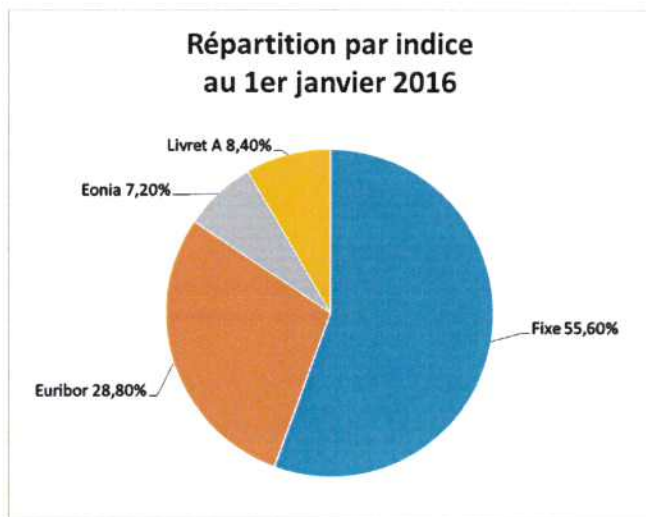
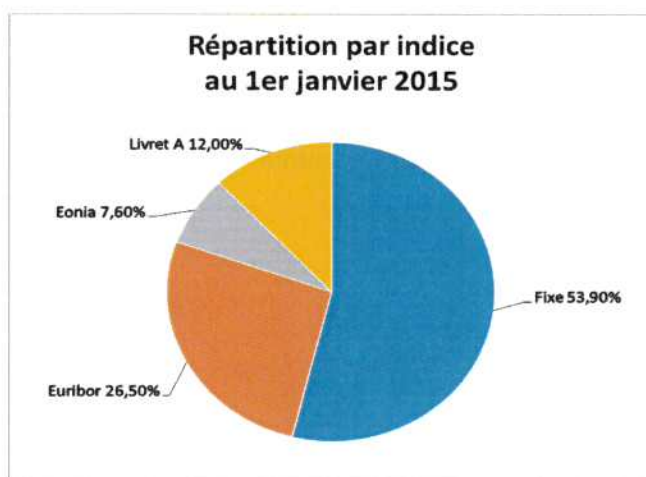


**c. Analyse de la structure de la dette par indice**

## Débat d'orientation budgétaire au budget 2016

Metz Métropole a continué de sécuriser sa dette en 2015. Ainsi, la part de taux fixe est désormais proche de 56% et la dette à taux indexé permet de profiter de taux négatif (Eonia, Euribor) ou très attractifs malgré le taux du livret A à 0,75% depuis août 2015 et qui ne sera pas révisé à la baisse au 1<sup>er</sup> février 2016.

Cette situation offre une bonne visibilité pour les futurs exercices ainsi qu'une liberté de stratégie de gestion active de la dette de la Communauté d'Agglomération. Toutefois, dans un contexte de marchés très bas, Metz Métropole pourra continuer d'accentuer sa part fixée, les taux proposés actuellement étant de très bons produits de « fonds de portefeuilles ».



### d. Particularités de l'année 2015

L'année 2015 fut particulière sur les marchés financiers, notamment pour les index utilisés dans la gestion active de trésorerie et de la dette. Pour sa gestion active de trésorerie, Metz Métropole a privilégié l'index Eonia permettant ainsi de limiter le coût de mobilisation des sources de financement. En 2015, l'index Eonia est passé positif trois fois pour atteindre son plus bas niveau le 24 décembre à -0,244. L'index Euribor 3 mois, qui est un dérivé de l'Eonia sur des prêts à court terme, est devenu négatif fin avril à -0,131. Son plus bas niveau a été constaté le 17 décembre à -0,133.



Il est à noter que cette configuration reste exceptionnelle et qu'il est également exceptionnel que celle-ci perdure. Même si compte tenu de la politique de la BCE, une augmentation des taux courts permettant de revenir à un niveau positif semble peu probable en 2016, il convient de rester prudent sur les prévisions financières et budgétaires.

Cette année, les taux à long terme resteront très probablement à un niveau bas. Actuellement, les collectivités peuvent souscrire de nouveaux des prêts sur 15 ans avec un taux fixe autour de 1,60%-2% et sur index euribor avec une marge associée de 0,80%-1,20%. Sur l'exercice 2015, Metz Métropole a mobilisé l'emprunt souscrit en 2014 auprès de La Banque Postale à hauteur de 8 millions d'euros ainsi que des contrats long terme renouvelables (CLTR) à hauteur de 13,9 millions d'euros pour financer ses investissements. Aucun emprunt nouveau n'a donc été souscrit en 2015.

### **C- LES INVESTISSEMENTS ENGAGES AU 31 DECEMBRE 2015**

Le Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2011-2014 est arrivé à son terme. Néanmoins, tous les projets et paiements ne sont pas terminés à ce jour.

Pour la période 2016-2020, il conviendra de mobiliser au titre du budget principal :

- Sur les projets du PPI 2011-2014 et les projets 2015 en voie d'achèvement : 15,4 millions d'euros en AP/CP ;
- Sur les opérations du PPI 2011-2014 et les projets 2015 en cours : 52,2 millions d'euros qui comprennent le futur Centre des Congrès, la programmation de conteneurisation 2015-2020, le nouvel accueil du Musée de la Cour d'Or, la rénovation de la toiture de l'Opéra Théâtre et la ZAC du Quartier de l' Amphithéâtre ;

Pour la même période, il conviendra de mobiliser au titre du budget annexe "Transports Publics" : 7,2 M€.

Globalement, au 31 décembre 2015, sur 434 millions d'euros d'autorisations de programme (AP) inscrites, 400 millions d'euros ont fait l'objet d'une affectation. 84 % du PPI affecté ont fait l'objet de mandatements au 31 décembre 2015, soit 335 millions d'euros dont 230 millions d'euros pour le budget annexe « transports publics ». Le tableau présenté ci-après fait état du suivi des autorisations de programme votées et des crédits d'investissements votés pendant la période de transition avant le vote du prochain plan pluriannuel d'investissement 2016-2020.

## Débat d'orientation budgétaire au budget 2016

### BUDGET PRINCIPAL :

AP/CP : opérations en voie d'achèvement en €					
	AP		CP		
	Voté	Affecté	CP réalisés au 31/12/2014	CA 2015 - Données prévisionnelles	Programmation 2016 & suivantes *
<b>Attractivité du territoire</b>	<b>7 370 000</b>	<b>7 073 482</b>	<b>4 515 515</b>	<b>1 808 066</b>	<b>1 046 418</b>
- Equipements culturels	7 370 000	7 073 482	4 515 515	1 808 066	1 046 418
Opéra Théâtre : Fenêtres et toits terrasses	1 450 000	1 450 000	808 635	469 112	172 253
Rénovation des équipements culturels 2011 - 2014	1 920 000	1 919 982	1 244 785	371 137	304 078
Centre Pompidou-Metz : investissements 2011	1 000 000	1 000 000	830 192	150 570	19 238
Centre Pompidou-Metz : investissements 2012	1 000 000	1 000 000	909 683	29 111	61 206
Centre Pompidou-Metz : investissements 2013	800 000	800 000	642 276	139 578	18 146
Centre Pompidou-Metz : investissements 2014	800 000	603 500	7 848	472 848	319 304
Rénovation du Foyer de l'Opéra-Théâtre	400 000	300 000	72 097	175 710	152 193
<b>Compétitivité du territoire</b>	<b>31 063 158</b>	<b>25 349 990</b>	<b>21 578 804</b>	<b>1 614 305</b>	<b>1 253 051</b>
- Développement économique	4 205 458	3 119 490	2 300 000	0	0
ZAC Marly Bellefontaine - MARLY	3 119 490	3 119 490	2 300 000	819 490	0
Plateforme multimodale (port de Metz)	1 085 968	0	0	0	0
- Enseignement supérieur	26 857 700	22 230 500	19 278 804	1 614 305	1 253 051
Institut Lafayette	15 100 000	15 000 000	14 033 189	930 649	136 162
Plan Campus	5 312 500	5 312 500	4 368 273	344 000	600 227
CPER	5 145 000	730 000	278 804	154 656	0
Subventions 2011	271 300	271 000	230 217	0	41 083
Subventions 2012	176 300	176 000	170 702	0	5 598
Subventions 2013	271 300	202 000	169 819	0	101 481
Subventions 2014	271 300	239 000	27 800	155 000	88 500
Subventions 2015	310 000	300 000	0	30 000	280 000
<b>Qualité de vie</b>	<b>54 218 610</b>	<b>53 956 042</b>	<b>38 086 478</b>	<b>4 162 095</b>	<b>11 737 007</b>
- Assainissement pluvial	15 550 000	15 550 000	13 544 581	610 271	1 278 552
Programme assainissement pluvial 2010	3 000 000	3 000 000	2 883 404	0	0
Programme assainissement pluvial 2011	3 000 000	3 000 000	2 640 695	0	359 305
Programme assainissement pluvial 2012-2014	9 000 000	9 000 000	7 470 482	610 271	919 247
Déviation réseau METTIS	550 000	550 000	550 000	0	0
- Gestion des déchets	13 565 300	13 565 300	12 076 695	1 106 778	381 827
Programme 2011/2014 : mobilier de collecte	10 466 000	10 466 000	9 425 843	813 274	226 883
Programme 2011/2014 : renouvellement du parc de véhicule	2 835 000	2 835 000	2 453 844	293 504	87 652
Programme 2011/2014 : acquisition de composteurs	264 300	264 300	197 008	0	67 293
- Logement social	23 103 310	22 840 742	10 581 636	2 445 046	10 076 628
Régularisation des engagements 2008-2009	1 303 310	1 303 310	1 251 611	0	51 699
Logement Social 2010	9 000 000	8 958 176	6 231 520	793 657	1 974 823
Logement Social 2011	2 000 000	1 971 006	1 305 469	83 885	610 646
Logement Social 2012	2 900 000	2 892 471	891 289	506 091	1 502 620
Logement Social 2013	2 900 000	2 794 768	678 078	178 027	2 043 895
Logement Social 2014	2 900 000	2 850 313	223 669	762 833	1 913 497
Logement Social 2015	2 100 000	2 070 698	0	120 552	1 979 448
- Développement numérique	2 000 000	2 000 000	1 883 566	0	0
Haut Débit	2 000 000	2 000 000	1 883 566	0	0
<b>Schéma Directeur du Système d'Information</b>	<b>3 089 724</b>	<b>2 100 000</b>	<b>1 417 681</b>	<b>278 569</b>	<b>1 393 475</b>
<b>TOTAL</b>	<b>95 741 492</b>	<b>88 479 514</b>	<b>65 598 478</b>	<b>7 863 035</b>	<b>15 429 951</b>

\* cette programmation exclut les crédits qui devraient être annulés dans le cadre du vote du CA 2015 soit 5,9 M€



## Débat d'orientation budgétaire au budget 2016

AP/CP : opérations en cours en €					
	AP		CP		
	Voté	Affecté	CP réalisés au 31/12/2014	CA 2015 - Données prévisionnelles -	Programmation 2016 & suivantes
<b>Attractivité du territoire</b>	<b>9 680 000</b>	<b>5 330 000</b>	<b>705 209</b>	<b>424 570</b>	<b>8 550 220</b>
- Equipements culturels	9 680 000	5 330 000	705 209	424 570	8 550 220
Musées : Nouvel accueil et Chapelle des Petits Carmes	4 680 000	4 680 000	705 209	424 570	3 550 220
Opéra Théâtre : Renovation des toitures	5 000 000	650 000		0	5 000 000
<b>Compétitivité du territoire</b>	<b>59 618 609</b>	<b>59 424 837</b>	<b>38 487 571</b>	<b>2 055 000</b>	<b>19 076 038</b>
- Développement économique	59 618 609	59 424 837	38 487 571	2 055 000	19 076 038
Centre des Congrès	10 450 000	10 450 000	269 843	2 055 000	8 125 157
ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - METZ	49 168 609	48 974 837	38 217 728	0	10 950 881
<b>Qualité de vie</b>	<b>25 000 000</b>	<b>6 575 000</b>	<b>0</b>	<b>450 041</b>	<b>24 549 959</b>
- Gestion des déchets	25 000 000	6 575 000	0	450 041	24 549 959
Conteneurisation 2015-2020	25 000 000	6 575 000		450 041	24 549 959
<b>TOTAL</b>	<b>94 298 609</b>	<b>71 329 837</b>	<b>39 192 780</b>	<b>2 929 611</b>	<b>52 176 217</b>

## Budget Annexe "Transports Publics"

AP/CP en €					
	AP		CP		
	Voté	Affecté	CP réalisés au 31/12/2014	CA 2015 - Données prévisionnelles -	Programmation 2016 & suivantes * & **
<b>Transport</b>	<b>244 200 000</b>	<b>240 464 400</b>	<b>229 758 074</b>	<b>6 054 523</b>	<b>7 198 922</b>
METTIS Ligne A et B (HT)	223 300 000	223 300 000	216 449 703	4 738 886	2 111 411
METTIS-Foncier (HT)	6 700 000	6 700 000	6 315 432	7 303	377 265
SAEIV	6 400 000	6 000 000	5 123 825	164 997	0
Accessibilité du réseau	7 200 000	3 879 000	1 346 417	1 143 337	4 710 246
Télésecurité du réseau	600 000	585 400	522 697	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>244 200 000</b>	<b>240 464 400</b>	<b>229 758 074</b>	<b>6 054 523</b>	<b>7 198 922</b>

\* cette programmation exclut les crédits qui devraient être annulés dans le cadre du vote du CA 2015 soit 1,2 M€

\*\*METTIS Ligne A et B : les crédits de paiements comprennent également les intégrations comptables avec les comptes d'avances et d'opérations pour tiers

### **PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR 2016 – L'ADOPTION D'UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.**

Malgré la baisse des dotations de l'Etat qui va se poursuivre jusqu'en 2017, **l'objectif est de maintenir un niveau d'investissement qui, même s'il sera moins élevé que celui réalisé sur la période 2011 – 2015, 32 M€/an en moyenne sur le budget principal, doit viser à soutenir le développement et l'attractivité du territoire nécessaires à la création de richesses, au soutien à l'emploi et au maintien de la population.**

Ainsi, dans le même esprit que ce qui a été opéré au cours de l'exercice 2015, **la recherche d'économies de fonctionnement a été poursuivie et les travaux menés en ce sens ont permis de dégager 2,45 M€ d'économies nouvelles qui seront intégrées dans le projet de Budget Primitif 2016. Celles-ci viennent se cumuler aux économies constatées à hauteur de 2,9 M€ au cours de l'année 2015.** Ces efforts menés en continu portent à la fois sur des dépenses courantes (reprographie, téléphonie,...), mais aussi sur la masse salariale où, malgré les besoins liés à des évolutions des compétences communautaires, à des activités en lien avec les évolutions d'exigences réglementaires, toutes les pistes d'optimisation et de mutualisation sont systématiquement recherchées. De même, des efforts sont également menés dans le cadre de nos partenariats, notamment avec les organismes associés. Ainsi, la renégociation menée en 2015 avec la SAEML TAMM, délégataire de Metz Métropole en matière de transports urbains a permis, dans le cadre contractuel de la délégation de service public, d'aboutir à une remise à plat des prestations assurées et des conditions de leur mise en œuvre. Ces renégociations se traduisent par une maîtrise du budget annexe et donc de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal, laquelle sera largement réduite au terme du présent mandat.

**Sur ces bases, les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif 2016 afficheront une baisse de 3,5 % par rapport au Budget Primitif 2015.**

Parallèlement, s'agissant des recettes, les dotations d'intercommunalité et de compensation sont attendues pour 2016 à hauteur de 24,3 M€, en baisse de 3,3 M€, soit -12 %, par rapport à 2015. **Pour information, depuis 2013, les dotations ont baissé de 7,7 M€, soit une diminution de 24 %.**

Ainsi, au Budget Primitif 2016, à fiscalité constante, les recettes de fonctionnement apparaissent en diminution de 4,7 %. En conséquence, la maîtrise de l'évolution des dépenses opérée grâce notamment aux économies réalisées depuis 2013 ne permet pas de compenser cette baisse des dotations. Malgré la reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2015, estimé à hauteur d'environ 5,5 M€, une diminution du niveau d'autofinancement de l'investissement est donc inévitable en l'état.

Or, pour asseoir les ambitions d'attractivité et de rayonnement de son territoire dont le but est de garantir l'emploi et la qualité de vie pour ses habitants, Metz Métropole doit poursuivre ses investissements. Sans attendre la transformation envisagée vers le statut de Communauté Urbaine, la Communauté d'Agglomération doit ainsi s'engager dans la mise en œuvre d'un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement et définir en conséquence ses priorités en cohérence avec son Projet de Territoire.



## ***Débat d'orientation budgétaire au budget 2016***

Préalablement à la définition de ce nouveau programme d'investissement, il convient de noter que les projections financières pour la période 2016-2020 doivent intégrer **le solde des investissements engagés sur le mandat précédent, en cours d'achèvement, pour un montant de 15,4 M€** dont près des deux tiers portent sur les opérations de soutien au logement social.

Parallèlement, **plusieurs projets majeurs engagés en 2015 ou antérieurement doivent être réintégrés dans le Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020** puisque leur réalisation doit être finalisée sur ce mandat. Les dépenses concernées s'élèvent à **52,2 M€** et concernent les projets suivants :

- le Centre des Congrès pour 8,1 M€
- la participation de Metz Métropole au financement du Quartier de l'Amphithéâtre à Metz, sur les investissements déjà actés, pour 11 M€,
- le plan de conteneurisation des déchets à 24,5 M€, pour lequel une AP a été inscrite dans le cadre du BP 2015,
- la rénovation de la toiture de l'Opéra-Théâtre à hauteur de 5M€,
- le nouvel accueil du Musée de la Cour d'Or pour 3,6 M€.

S'agissant des investissements nouveaux qui seront engagés sur le nouveau Programme Pluriannuel d'investissement, ils seront priorisés sur la base de :

- leur impact sur l'attractivité du territoire et donc leur effet sur la création de richesses et sur l'emploi,
- la sécurité des biens et des personnes, notamment pour ce qui concerne le patrimoine dont la collectivité est propriétaire ou en assure la gestion,
- la maintenance des équipements, sans laquelle la durée de vie de ceux-ci serait impactée, ce qui génèrerait ainsi des remplacements prématurés,
- la réalisation d'investissements générateurs d'économies de fonctionnement.

**En conséquence, au vu des priorités d'investissement qui seront identifiées et priorisées, il appartiendra au Conseil de Communauté d'arrêter un Programme Pluriannuel d'Investissement dont le financement s'appuiera sur une mobilisation équilibrée de l'emprunt et de l'autofinancement, ce qui supposera, au regard des baisses importantes des dotations de l'Etat, de recourir à une augmentation mesurée de la fiscalité.**

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 –

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 7 mars 2016.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016. - <i>Annexe : DOB 2016.</i>	1 1	
<b>Point 2</b> – Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Metz Métropole. - <i>Annexe : Rapport.</i>	1 1	
<b>Point 3</b> – Rapport annuel de développement durable 2015. - <i>Annexe : Rapport.</i>	1 1	
<b>Point 4</b> – Approbation du rapport relatif aux mutualisations de services de Metz Métropole et des communes membres. - <i>Annexe : Rapport et ses annexes.</i>	1 1	
<b>Point 5</b> – Adoption du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés. - <i>Annexe : Règlement de collecte et ses annexes.</i>	1 1	
<b>Point 6</b> – Redevance Spéciale : définition du nouveau seuil d'assujettissement, modifications du règlement et modification du tarif de traitement des déchets collectés en benne. - <i>Annexe : Règlement de Redevance Spéciale.</i>	1 1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 6 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 8 mars 2016

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL